

## Région de VIRE (*Calvados*)

Manoir

Croisée

*XVII<sup>e</sup> siècle*



Cette petite croisée appartient à un commun du manoir qui regroupait une activité professionnelle (pressoir) au premier niveau et, au moins en partie, un usage domestique au second. Sa conception est proche de celle que nous avons étudiée dans un bâtiment au sud de Saint-Lô (étude n°50001), distant seulement d'une cinquantaine de kilomètres et qui cumulait également plusieurs fonctions. La croisée a perdu ses volets intérieurs mais a conservé ses grilles, lesquelles manquaient à Saint-Lô. Malgré la perte de ceux-ci, son bâti dormant nous donne suffisamment d'informations pour les reconstituer sans interrogations majeures. Si nous avons un témoin précieux de ces croisées de l'habitat populaire, il reste cependant bien difficile à dater.

### *La fenêtre*

L'étage de l'édifice présente deux accès indépendants desservis par des escaliers extérieurs et situés sur les façades opposées (fig. E.1 et E.2). Une cloison à pan de bois délimite les deux pièces correspondantes. La croisée étudiée constitue l'éclairage principal de la pièce depuis l'ouest, une fenêtre secondaire de petites dimensions procurant un peu de jour du côté est.

### *La menuiserie*

#### Le bâti dormant

Il est constitué d'un bâti assemblé à tenons et mortaises dans lequel les deux traverses sont montées en chapeau, c'est-à-dire qu'elles interrompent les deux montants et se prolongent quelque peu au-delà des rives extérieures. L'importance des encastremements laisse penser que le bâti était posé en même temps que l'ouverture était édifiée, comme à Saint-Lô. Cette structure est divisée par un meneau et un croisillon qui forment quatre compartiments, les deux du bas étant subdivisés à nouveau par un montant intermédiaire.

En dehors des deux traverses en chapeau qui sont posées « sur le plat », les autres éléments sont posés « sur l'angle ». Les assemblages ne sont pas chevillés et ils étaient probablement établis d'après cet angle qui constituait la référence<sup>1</sup>. A Saint-Lô, la technique était plus simple puisque seuls les barreaux des compartiments inférieurs étaient posés en biais.

En parement intérieur, la croisée reçoit des feuillures pour encastrer totalement les volets. On notera que leur réalisation tient davantage du travail du charpentier que de celui du menuisier puisque les ravancements de feuillures sont inexistantes et remplacés par des raccords au ciseau (fig. 2.3 et plan n°4).

Les compartiments du haut sont munis de grilles constituées de deux barreaux plats posés à l'équerre. Elles sont installées sur les angles vifs du bâti, ce qui a nécessité de cintrer quelque peu les barreaux verticaux posés à l'extérieur pour garder l'alignement. Ces grilles servaient uniquement à renforcer la défense du lieu et n'étaient pas liées à la fixation d'une vitrerie.



Fig. E.1. La façade antérieure (ouest)

<sup>1</sup> Les tenons ont une épaisseur moyenne de 30 mm et sont axés sur l'angle.



Au final, on notera que la densité de la structure réduit considérablement l'éclairage, mais que les éléments posés sur l'angle avaient peut-être pour fonction d'assurer une meilleure diffusion de la lumière, à l'instar d'une baie fortement ébrasée à l'intérieur.

#### Les volets

Ils n'ont malheureusement pas été conservés, mais la croisée que nous avons étudiée dans la région de Saint-Lô permet déjà d'avoir une première idée de leur aspect primitif. Par ailleurs, le bâti dormant nous indique la façon dont leur rotation était organisée, leur mode de fermeture et leur épaisseur.

Leur rotation n'utilisait aucun ouvrage rapporté de serrurerie. Elle était assurée par des pivots taillés aux extrémités de la planche de rive. Si nous prenons l'exemple d'un volet du haut, son pivot inférieur était introduit dans un trou réalisé dans le croisillon, tandis que son pivot supérieur glissait dans une entaille effectuée dans la traverse formant quasi linteau et était arrêté par un clou forgé (fig. 2.2 et 2.6).

La fermeture était, quant à elle, probablement assurée par des verrous à tige ronde dont les gâches (simples trous) étaient percées dans le meneau (fig. 2.5).

Ces trous nous donnent une idée de l'épaisseur initiale des volets qui ne pouvait être supérieure à 18 mm. Au regard de la croisée de Saint-Lô et des indications fournies ici, on peut raisonnablement penser que les volets étaient constitués de simples planches embrevées et consolidées par des barres chevillées.



Fig. E.2. La façade postérieure (est)

## Datation

Comme à Saint-Lô, la datation de ce type de croisée sans l'aide de la dendrochronologie (datation par la croissance des cernes du bois) est extrêmement périlleuse. Les techniques employées sont traditionnelles ou s'écartent tellement des conceptions connues que nous ne pouvons nous appuyer sur des ouvrages de référence. L'édifice, quant à lui, n'offre aucune caractéristique stylistique permettant d'établir une datation, même grossière. Nous resterons donc prudent en datant à nouveau ce type de croisée de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou plus probablement du siècle suivant.

#### Situation



#### Typologie

Type 4.AA.4



#### Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice et croisée
- Planche n°2 : Croisée
- Plan n°1 : Croisée / élévation intérieure (relevé)
- Plan n°2 : Croisée / élévation extérieure (relevé)
- Plan n°3 : Sections
- Plan n°4 : Assemblage meneau / croisillon
- Plan n°5 : Essai de restitution / élévation intérieure
- Plan n°6 : Essai de restitution / perspective

#### Restitution de la clôture

Le relevé de ce type de croisée est difficile à établir. Les pièces de forte section dont le degré de séchage était probablement insuffisant, à l'instar des éléments employés traditionnellement en charpente, ont considérablement joué en fonction de leur débit. De plus, les éléments posés sur l'angle et souvent très altérés ne facilitent pas la prise de cotes. A plusieurs reprises, nous n'avons pas été en mesure de reproduire sur les plans les cotes prises sur le terrain en conservant un plan de référence passant par l'angle des barreaux et des fonds de feuillures sensiblement alignés. C'est notamment le cas pour le croisillon.

La restitution des volets ne posait guère de problèmes grâce aux données fournies par le bâti dormant. La rotation était réalisée par l'intermédiaire de pivots taillés en rive des volets de planches et la fermeture sans aucun doute par des verrous à tige ronde. On peut toutefois s'interroger sur la façon dont a été percé le trou dans le meneau du haut pour fermer les volets, son inclinaison permettant difficilement la fermeture du volet droit (voir plan n°3, section A-A).